

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix neuf, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatorze mai, s'est réuni au foyer rural en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

**Etaient présents :** Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, Aline CHARDON, François COLLET, Michaël BERTRAND, Michel HUET, Julien THOMINET, Marc LE PECHON.

**Absent (es) excusé (es) :** Yves ERFORT, pouvoir à R.DEGRYSE

Mme Hélène GICLAT, Secrétaire de mairie participait à la séance

Secrétaire de séance : M. Julien THOMINET

*Une demande de modification de l'ordre du jour est proposée par le Maire pour rajouter Délibération au point 7 : départ en retraite.*

*Cette modification est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.*

### 1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal des 13 et 22/04/2021

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

### 2ème point de l'ordre du jour : Désignation délégué Accessibilité/Handicap AMF

Monsieur le Maire demande si un élu veut bien être délégué Accessibilité/ Handicap AMF.

L'AMF demande un référent dans chaque commune pour pouvoir organiser des réunions sur ce thème dans les villages icaunais.

Monsieur HUET se propose.

### 3ème point de l'ordre du jour : Délibération pour signature convention préfecture @actes

Monsieur le Maire explique qu'une convention doit être signée avec la préfecture pour mettre en place la dématérialisation des actes officiels tels que les délibérations ou les budgets.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'intérêt pour la commune de se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

Vu le contrat passé à cet effet avec la société JVS en date du 30/07/2020 qui prévoit l'utilisation de ce dispositif, considérant qu'il y a lieu, de passer une convention avec la préfecture,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**-DONNE SON ACCORD** pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, par le recours à un dispositif propre de télétransmission,

-**AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la préfecture de l'Yonne,

-**ENTERINE** le contrat passé avec la société JVS, signé en date du 30.07.2020.

#### 4ieme point de l'ordre du jour : Validation PV enquête publique

Cette enquête a été réalisée du 8 mars au 8 avril 2021 et permettait au public de formuler des observations et remarques sur le zonage pluvial de Venouse.

Le Maire rappelle que la commune est concernée par cette enquête uniquement pour le pluvial puisque la 3CVT détient l'assainissement eaux usées.

Ce rapport est disponible en mairie et accessible au public pendant 1 an à compter du 27 avril 2021, date de celui-ci.

Le conseil municipal **VALIDE** à l'unanimité ce rapport, de l'enquêteur : CATHERINE SEMBLAT.

#### 5ieme point de l'ordre du jour : Indemnisation enquêteur public

Monsieur le Maire donne le tarif, envoyé par le commissaire enquêteur, Catherine SEMBLAT, pour la réalisation du projet de zonage pluvial, dont on parle dans le point précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour le paiement de ces frais de 521.46€, et **CHARGE** le Maire de procéder au règlement.

#### 6ieme point de l'ordre du jour : Organisation des élections

Un tour de table est fait pour que chacun puisse donner ces disponibilités et compléter les tableaux de présence pour tenir les bureaux de vote les 20 et 27 juin à l'occasion des élections départementales et régionales. Monsieur le Maire dit que Monsieur et Madame HENRY se proposent pour tenir le bureau de vote.

Le Maire et ses adjoints se réunissent la semaine prochaine pour travailler sur l'organisation matérielle de ces dernières.

Monsieur LEPECHON soulève la question de la commission listes électorales. Mme GICLAT répond qu'elle va être convoquée rapidement.

#### 7ieme point de l'ordre du jour : Délibération Départ en retraite

Maud Henry est partie à la retraite au 01/05/2021. La commune souhaite lui organiser un pot de départ et lui offrir un cadeau, d'une valeur de 300 à 400 €.

Le conseil municipal **VALIDE A L'UNANIMITE** l'achat du cadeau pour une valeur de 300 à 400€ et **DONNE TOUT POUVOIR AU MAIRE** pour signer toutes les pièces relatives à celui-ci. A la suite, une discussion est ouverte pour l'organisation du pot de départ qui se déroulera au mois de Juin 2021.

#### 8ieme point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- **CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES** : La préfecture nous informe que des agents de la direction de l'eau peuvent pénétrer dans les propriétés privées jusqu'en octobre 2021 dans le but de réaliser la cartographie des zones humides dans l'Yonne. Les habitants dont les parcelles sont concernées seront informés au minimum 6 jours pour

des terrains clos et 11 jours pour les non clos, avant la venue de l'agent. L'arrêté préfectoral est affiché dans le hall de la Mairie.

- **SURVOL LIGNES ELECTRIQUES** : Un hélicoptère est susceptible de survoler VENOUSE. Le maire explique que c'est pour les lignes électriques afin de prévenir de problèmes futurs (Endommagement poteaux par exemple...).
- **COURRIER** : Un courrier de la Mairie d'Hery nous est parvenu dans le but de lancer un groupe de travail sur l'ouverture d'une future crèche. En effet sur le territoire, un manque de structure d'accueil existe pour des enfants en âge préscolaire. Le conseil n'est pas favorable à rejoindre ce groupe. Une structure existe déjà à Pontigny et un agrandissement pourrait être envisagé.
- **INSTALLATION PANNEAUX SOLAIRES** : SUEZ bénéficie d'un contrat de 9 ans sur cette ancienne décharge avec la commune. Nous sommes à la recherche d'éléments permettant de savoir si cette parcelle D675 appartient au domaine public ou privé pour poursuivre le projet ou non.
- **LAMPES POMPIER** : Devis signé pour 518.64€, 3 lampes.
- **ELAGAGE** : deux devis nous sont parvenus pour la coupe du Saule. Le conseil municipal valide le devis de CD VERDURE pour un montant de 468.00€. Le deuxième devis étant plus cher et ne comprenait pas l'évacuation des branches.
- **BASSIN DU SEREIN** : Projet de restauration des Mares. Il n'y a pas de mare/plan d'eau à Venouse.
- **CAMION DE POMPIER** : Les écritures administratives sont passées en trésorerie. Enlèvement à prévoir et assurance à arrêter + voir ensuite location hangar.
- **HORAIRES** : Rappel des horaires des permanences pour information et mise à jour site :
  - Lundi-vendredi : 10h30-12h30
  - Mercredi : 16h30-18h30
- **QUESTIONS DES ELUS** :
  - Monsieur Marc LE PECHON soulève le problème du tas de terre entreposé par son voisin devant chez lui et demande au conseil ce qu'on pourrait faire. Monsieur le Maire va rencontrer le propriétaire et un courrier de la mairie va être envoyé. La commune coupera tous les arbustes et ronces dans le chemin et vérifiera la largeur du chemin
  - Madame Joelle COURTOIS demande s'il faut demander une autorisation en mairie lorsqu'on démarre la réfection d'une tombe au cimetière. Monsieur le Maire répond que « Oui ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20



Le Maire  
Raymond DEGRYSE

Le secrétaire de séance  
Julien THOMINET